

# Votre instance majeure de démocratie sanitaire

Les représentants de la CRSA Corse ont été désignés le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

## « Le parlement régional de la santé »



La nouvelle mandature de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) de Corse débute en octobre 2021 pour une durée de 5 ans.

Elle est le lieu privilégié de concertation, d'expression et de débat, pour faire valoir les priorités en matière de politique de santé et d'autonomie et répondre aux spécificités de notre territoire.



### COMPOSITION :

- 8 collèges
- 109 membres
- 2 conseils territoriaux de santé (CTS) (Article D1432-28)



## Les missions

### DES MISSIONS CIBLÉES SUR L'ORGANISATION DE LA SANTÉ

Dans chaque région, la CRSA est un lieu privilégié de concertation, d'expression, et de débat pour faire valoir les priorités en matière de politique de santé et d'autonomie.

#### La CRSA a pour mission :

D'émettre des avis sur la politique régionale de santé et notamment sur le Projet Régional de Santé (PRS).

De déterminer les questions de santé donnant lieu à un débat public.

D'établir un rapport annuel sur les droits des usagers.

### SÉCUR DE LA SANTÉ

#### UN RÔLE ET DES MOYENS RENFORCÉS PAR LE SÉCUR DÉCRET N° 2021-847 DU 28 JUIN 2021

La CRSA sera consultée sur la politique de réduction des inégalités en santé, la politique d'investissement régionale et les orientations du fonds d'intervention régional (FIR).

Des moyens d'action renforcés avec le principe d'une « enveloppe » identifiée en début d'année.

L'inscription dans le code de la santé du rôle de la CRSA en période de crise sanitaire.